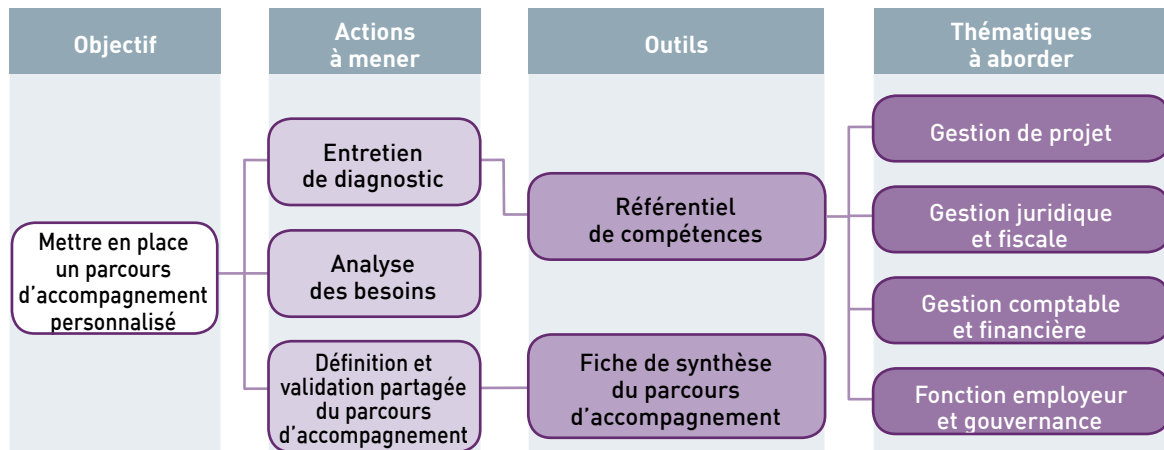


FORMALISER LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT



Le diagnostic des besoins d'accompagnement permet de fournir un état des lieux rapide et précis des compétences à acquérir par les porteurs de projet pour la création d'un GE pérenne. La concertation avec ces derniers et l'orientation vers les accompagnateurs compétents du territoire sont également facilitées grâce à une fiche de synthèse des besoins en accompagnement.

À la création du GE, en l'absence d'accompagnement les porteurs de projet ont réalisé seuls les démarches en faisant appel à des ressources internes ou en sollicitant ponctuellement des acteurs institutionnels du territoire.

D'autres porteurs de projet ont bénéficié d'un accompagnement total ou partiel pour lesquels les étapes-clés qui sont apparues les plus importantes sont :

- L'analyse financière.
- L'analyse juridique.
- La planification de la mise à disposition.
- L'aide à la déclaration administrative du GE.

Lorsque l'accompagnement a été partiel, les porteurs de projet estiment généralement qu'*a posteriori*, ils auraient eu besoin d'une aide complémentaire, notamment sur les aspects financiers ou juridiques du GE.

Par ailleurs, certains responsables de groupements (micro-GE notamment) esti-

ment qu'ils rencontrent actuellement des difficultés dans la fonction employeur ou dans la structuration du projet associatif du groupe-ment et de ses adhérents.

Il est ainsi nécessaire d'identifier précisément les besoins initiaux des porteurs de projet en amont de l'accompagnement.

L'entretien de diagnostic des besoins d'accompagnement des porteurs de projet

L'objectif de ce second entretien est de permettre d'identifier les besoins individuels d'accompagnement des porteurs du projet de création de GE dans le but de construire des parcours personnalisés.

La personne en charge du diagnostic pourra s'appuyer sur un référentiel de compétences, téléchargeable sur www.avise.org, pour définir les besoins lors d'un entretien avec les structures porteuses du projet de création d'un GE.

Le référentiel doit être utilisé comme un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer la capacité des porteurs de projet à assurer :

- La création du projet dans les meilleures conditions.
- La gestion comptable et financière du GE.

- La gestion juridique et fiscale du GE.
- La fonction employeur et la gouvernance du GE.

Dans le cas contraire, les porteurs de projet devront être orientés vers des accompagnements spécifiques.

La définition du parcours d'accompagnement personnalisé des porteurs de projet

Un accompagnement personnalisé peut prendre en compte :

- Une présentation pédagogique du rôle et du fonctionnement d'un GE.
- Une étude de faisabilité : définition du projet, évaluation des besoins, simulation financière, étude juridique...
- Un accompagnement à la mise en œuvre du partage d'emploi (planning...).
- Une mise à disposition d'outils pour la création administrative du GE et sa gestion.

EXEMPLE À L'APPUI

L'accompagnement du DLA à la transformation d'une activité de mise à disposition portée par une association Profession sport en GE

Certaines associations Profession sport ont eu recours au DLA pour transférer leur activité de mise à disposition vers un GE :

Profession sport 31 :

2 accompagnements DLA (8 jours).

- Création des statuts et du règlement intérieur.
- Accueil des futurs membres.
- Intégration des salariés concernés.

Profession sport 21 :

1 accompagnement DLA (4 jours).

- Accompagnement juridique.
- Réflexion sur la constitution du conseil d'administration.

Profession sport 35 :

1 accompagnement DLA (7 jours).

- Création des statuts.
- Formalisation des conventions de mise à disposition.
- Élaboration des contrats de travail.

EXEMPLE À L'APPUI

L'accompagnement des associations Profession sport à la création de GE

En Seine-Maritime, Profession sport accompagne systématiquement la création des micro-GE selon une méthode organisée globalement en 5 temps :

- Identification des besoins des structures (réunions) : durée de quatre à six mois.
- Explicitation pédagogique du GE auprès des porteurs de projet.
- Réalisation des plannings.
- Étude de faisabilité financière.
- Appui à la réalisation des outils de gestion et des outils de relation institutionnelle (lettre DIRECCTE, par exemple).

Concernant la Bretagne, Profession sport 35 accompagne la création d'emplois partagés. Ils réalisent l'étude d'opportunité puis l'étude de faisabilité pour les structures. La durée de cet accompagnement est estimée selon les cas entre une semaine et un an et demi. Ils disposent pour cela d'une batterie d'outils d'analyse comptable afin d'effectuer des simulations à cinq ans.

En Côte-d'Or, l'accompagnement en amont de la création d'un micro-GE est estimé par le GEA 21 de 10 à 20 heures.

La fiche de synthèse (*cf. tableau p. 60*) permet de définir un parcours d'accompagnement personnalisé des porteurs de projet. Elle doit être pensée comme une feuille de route favorisant la liaison entre les porteurs de projet et leurs différents interlocuteurs.

Le prescripteur en charge du diagnostic devra indiquer les thématiques sur lesquelles doit porter l'accompagnement.

L'identification des accompagnateurs potentiels et de leurs dispositifs favorisera l'orientation des porteurs de projet.

Les porteurs de projet auront alors la charge de prendre contact avec ces accompagnateurs afin de définir les modalités de l'accompagnement.

Une validation partagée entre la personne en charge du diagnostic et les porteurs de projet sera ensuite nécessaire pour lancer l'accompagnement.





| FICHE DE SYNTHÈSE DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT | | | | | | | |
|---|----------------------------|---------|---|--|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| À remplir par le prescripteur | | | | À remplir par les accompagnateurs compétents | | | |
| Thématiques d'accompagnement | Accompagnateurs potentiels | Contact | Objectifs de l'accompagnement | Modalités d'accompagnement | Durée de l'accompagnement | Coût de l'accompagnement | Coût éventuel pour la structure |
| Étude juridique | DIRECCTE | | <ul style="list-style-type: none"> - Écriture des statuts - Formalisation d'une convention-type de mise à disposition | Accompagnement individuel | 1,5 jours | | |
| Étude de faisabilité économique | DLA | | <ul style="list-style-type: none"> - Montage financier du projet - Mise en place d'outils de gestion | Accompagnement individuel | 3 jours | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Validation partagée du parcours d'accompagnement personnalisé | | | | Signature de la personne en charge du diagnostic : | | Signature des porteurs de projet : | |